



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 13 c) de l'ordre du jour

Rapports sur d'autres activités

Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires

de gaz à effet de serre et des autres renseignements

communiqués par les Parties visées à l'annexe I

de la Convention, conformément au paragraphe 7

de l'article premier du Protocole de Kyoto

**Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires
de gaz à effet de serre et des autres renseignements
communiqués par les Parties visées à l'annexe I
de la Convention, conformément au paragraphe 7
de l'article premier du Protocole de Kyoto**

Projet de conclusions révisé proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2015/INF.10/Rev.1.

2. Le SBSTA a achevé d'étudier la question des examens techniques en 2016 des inventaires de gaz à effet de serre et des rapports initiaux pour la deuxième période d'engagement des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, et a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto d'examiner et d'adopter à sa onzième session le projet de décision sur cette question, publié sous la cote FCCC/SBSTA/2015/L.30/Add.1.

